



Bonjour Madame

Candidat dans la 5e circonscription du Maine-et-Loire, j'ai, au même titre que tous les candidats de l'Union populaire républicaine de ces élections législatives, le souci de maintenir, développer et pérenniser l'artisanat dans notre pays.

Il est un vrai vivier de talents, de savoir-faire et j'ai à cœur de le défendre et de le promouvoir. Comme vous le soulignez, il constitue un important et incontournable maillage à la fois professionnel, économique et social sur l'ensemble de notre territoire.

L'UPR propose des mesures pour l'artisanat qui, je pense, répondent à vos attentes.

Elle met néanmoins l'accent sur un préalable essentiel à toute politique souhaitée par les Français. Qu'il s'agisse de politique économique, mais aussi sociale, environnementale ou publique.... ce préalable essentiel est de redonner à la France son indépendance politique afin qu'elle puisse mener et appliquer les politiques voulues par vous, les artisans, et celles attendues par la grande majorité des Français. On ne peut en effet vouloir des mesures pour notre pays qui tiennent compte de ses besoins et de ses spécificités lorsque parallèlement la France se doit d'obéir à une politique supranationale qui va à l'encontre des premiers et ignore les seconds.

Bien évidemment toutes les questions soulevées dans votre questionnaire, comme celle de la formation professionnelle, ne sont pas directement soumises aux contraintes européennes. Néanmoins former des apprentis qui se verront concurrencés par l'arrivée de travailleurs détachés aux conditions salariales et sociales qui leur seront nettement défavorables, à la fois pour leur embauche, mais aussi dans la perspective de leur installation, nous ramène inéluctablement à la question de la libre circulation des capitaux, biens, services et personnes imposée par les traités européens.

Je me suis engagé à défendre l'intérêt des Français, à défendre toute mesure visant à sauvegarder leurs emplois ; de même qu'à m'opposer à toute directive européenne

susceptible d'accroître les délocalisations, la concurrence avec des travailleurs sous payés, la destruction du tissu de PME et TPE.

J'ai pris soin de mettre en correspondance le programme législatif de l'Union populaire républicaine avec les questions posées dans votre document.

Certaines des mesures mentionnées dans notre programme ne peuvent être appliquées dans le cadre de l'Union européenne. C'est pourquoi une forte représentation de députés UPR à l'Assemblée nationale est importante pour rendre inévitable la question du retour à l'indépendance de la France et donc de ses choix. Toutes les autres forces politiques se refusant de l'envisager trompent l'espoir des Français en un avenir meilleur.

Je m'engage, ainsi que tous les candidats de l'UPR, à oeuvrer pour que la France renoue avec la prospérité et retrouve le rayonnement et la place qui lui reviennent avec l'espoir de voir le premier employeur de France le demeurer, dans un pays qui aura recouvré son plein et entier pouvoir de décision et d'action.

Avec mes plus cordiales salutations.

Gilles Ménard

Candidat de l'UPR aux élections législatives dans la 5e circonscription du Maine-et-Loire

Suppléant : **Patrick Forest**

Courriel : gilles.menard.legislatives2017@upr.fr

Réponses à votre quiz :

<https://www.upr.fr/wp-content/uploads/2011/01/Programme-Francois-Asselineau-legislatif-2017.pdf>

Préambule :

Propositions du programme législatif de l'UPR :

Intensifier la production sur le territoire national

38 : Dénoncer de nombreux articles des traités européens et notamment les articles 32, 63 et 282 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

Cette mesure implique une sortie de l'Union européenne cohérente avec notre programme. Par contre, et malgré leurs promesses, les programmes de tous les autres partis politiques seront incapables de lutter, si peu que ce soit, contre les délocalisations ainsi que la fraude et l'évasion fiscales, puisqu'ils refusent de sortir de l'Union européenne.

39 : Récupérer immédiatement notre siège plein et entier à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

La France ne peut plus défendre ses intérêts vitaux en matière de protection douanière (droits de douane et quotas), le commissaire européen est en effet chargé de défendre les intérêts antagonistes des vingt-sept autres États membres et de promouvoir la conception ultralibérale de l'économie voulue par une écrasante majorité de nos partenaires et fixée définitivement par les traités européens.

Redevenue souveraine, la France pourra beaucoup mieux défendre ses intérêts vitaux à l'OMC, car elle pourra faire alliance, en tant que de besoin et au gré des sujets, avec

d'autres États de la planète, appartenant ou non au continent européen, ayant les mêmes intérêts qu'elle.

40 : Prendre des mesures de sauvegarde immédiate (en matière douanière) dans un certain nombre de secteurs industriels clefs

Ces mesures consisteront à doter la France de dispositifs qui lui permettront de maîtriser la mondialisation, et de ne plus la subir. La Chine, les États-Unis et de nombreux autres États du monde recourent déjà à de tels outils pour protéger leurs emplois et leur souveraineté nationale.

41 : Rétablir le contrôle des mouvements de capitaux

Il s'agit du seul moyen de reprendre le contrôle du phénomène des délocalisations, et d'affirmer notre souveraineté nationale face aux puissances financières (agences de notation, fonds spéculatifs, etc.).

42 : Relocaliser en France le plus grand nombre possible de commandes publiques

Interdiction sera faite à l'ensemble des ministères de s'approvisionner ailleurs qu'en France, sauf lorsqu'il n'y a pas de moyen de faire autrement (appels d'offres limités aux productions dont la part fabriquée en France est égale ou supérieure à 75 % du coût total).

56 : Sortie de l'euro et dépréciation du franc de l'ordre de 10 %, ce qui rendra les exportations françaises plus compétitives, les importations moins compétitives, et ce qui relancera la croissance

Prévision d'une baisse de l'ordre de 1 à 2 millions de chômeurs.

Contrairement aux idées reçues de la propagande, il n'y aura pas 10 % de baisse du pouvoir d'achat, car cela supposerait que tous les produits consommés fussent importés. Il n'y a en réalité qu'environ 30% de produits importés, ce qui signifie que la hausse des prix serait au maximum de 3%. Dans un

marché très concurrentiel, la hausse est en réalité encore moindre. On n'a d'ailleurs pas vu les prix augmenter significativement quand l'euro s'est déprécié de 1 € = 1,30 \$ (à la mi 2014) à 1 € = 1,06 \$ (au début de mars 2017, soit - 18,5 %).

1. Renover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

147 : Valoriser les filières professionnelles en facilitant plus tôt la découverte de la voie professionnelle sans modifier l'obligation d'instruction jusqu'à l'âge de 16 ans

Les concours du type « meilleur ouvrier de France », « meilleur apprenti », « concours général des métiers », doivent être mis en avant pour valoriser l'excellence dans ces filières en développant une aide à la poursuite d'études qui leur soit spécifique

79 : Favoriser la rencontre entre employeurs et employés dans les secteurs en forte demande

Repérer les emplois non pourvus.

Instituer un observatoire national de la création d'entreprise, chargé de révéler les secteurs porteurs ou saturés, selon les zones géographiques.

Mon positionnement personnel sur cette question :

Je suis favorable à la facilitation de la mobilité des apprentis sans la limiter à l'espace européen.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

Propositions du programme législatif de l'UPR :

71 : Allègement des cotisations sociales patronales en lien avec l'augmentation du SMIC

L'allègement sera à hauteur de l'augmentation du SMIC et uniquement pour les TPE et PME jusqu'à 50 salariés

72 : Faciliter l'embauche dans les PME et TPE

Aides à l'embauche sur 1 an :

10% du SMIC sur un an pour la conversion d'un CDD en CDI, et au-delà des 6 premiers mois d'un CDD

20% du SMIC sur un an sur l'embauche d'un chômeur ou d'un premier CDI pour un jeune (< 26 ans)

25% du SMIC sur un an à l'embauche d'un premier salarié en CDI ou d'un RSA dans l'entreprise

Pas plus de 5 emplois aidés dans 1 entreprise tous les 50 emplois.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés.

Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

78 : Lancer des états généraux de la formation et de l'aide à l'innovation

Réorganisation du secteur : mieux orienter les secteurs vers leurs mutations technologiques, en fonctionnement paritaire avec les représentants des entreprises et salariés.

Regroupement des crédits de formation dans l'entreprise pour les mutualiser

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Propositions du programme législatif de l'UPR :

73 : Protection des travailleurs et des entreprises par la sortie de l'UE et de l'euro

Réservation des marchés publics pour les entreprises produisant en France dont 30% au minimum aux PME et TPE dès que cela sera possible

80 : Favoriser la création de réseaux de petites entreprises

Permettre d'avoir une masse critique pour négocier des prix de gros auprès des fournisseurs

Mutualiser des services ou des emplois

123 : Création d'une taxe verte à l'importation

Taxe sociale et environnementale sur les productions importées ayant des standards écologiques et sociaux de production plus faibles que nos exigences françaises

75 : Révision et réduction du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à 4 milliards d'euros

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

73 : Protection des travailleurs et des entreprises par la sortie de l'UE et de l'euro

Abrogation de la directive sur les travailleurs détachés

Economie de 37 milliards sur le coût d'application des normes européennes à la charge des entreprises.

Réservation des marchés publics pour les entreprises produisant en France dont 30% au minimum aux PME et TPE dès que cela sera possible

40 : Prendre des mesures de sauvegarde immédiate (en termes douaniers) dans un certain nombre de secteurs industriels clés

Ces mesures consisteront à doter la France des dispositifs qui lui permettront de maîtriser la mondialisation, et de ne plus la subir. La Chine, les États-Unis et de nombreux autres États du monde recourent déjà à de tels outils pour protéger leurs emplois et leur souveraineté nationale.

41 : Rétablir le contrôle des mouvements de capitaux

Il s'agit du seul moyen de reprendre le contrôle du phénomène des délocalisations, et d'affirmer notre souveraineté nationale face aux puissances financières (agences de notation, fonds spéculatifs, etc.).

35 : Interdire les activités de lobbying et de trafic d'influence

Rendre illégales les entreprises de lobbying et de trafic d'influence, dont l'activité consiste à manipuler l'information ou à diffuser de fausses informations afin d'obtenir des pouvoirs publics des décisions contraires à la volonté démocratiquement exprimée par la nation.

En particulier, interdire la présence de tout organisme de lobbying dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

76 : Renforcer la législation sur les délais de paiement

Renforcer l'obligation des entreprises et des administrations publiques de régler leur fournisseur sous 45 jours (en tendant vers 30 jours), car la majorité des grosses sociétés ne la respectent pas et mettent des PME et des TPE en faillite à cause de simples problèmes de trésorerie.

77 : Limiter l'effet de seuil

Tranches plus progressives pour l'impôt sur les sociétés

Taxation des bénéfices réalisés en France

Conduire une réflexion afin de faire évoluer les seuils d'entreprise par salarié en les remplaçant par un seuil en fonction du ratio du chiffre d'affaires et du nombre de salariés

81 : Mieux orienter l'épargne mobilisable vers les TPE ou les PME locales et l'artisanat en recherche de capitaux

Favoriser le financement de l'économie réelle par de nouvelles voies autres que les banques.

Favoriser le co-financement citoyen ("crowdfunding") et le capital-risque pour permettre à ces entreprises et artisans de ne plus dépendre du seul système bancaire.

Mettre en place une charte de conditionnalité des aides aux entreprises fondée sur des critères sociaux et de maintien ou de création d'emplois durables sur le territoire.

Sanctionner les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements.

Augmenter la part des aides allouées à la recherche et à l'innovation.

Créer un fonds de garantie pour les prêts bancaires aux PME.

Développer des systèmes alternatifs de financement.

Mieux superviser et aider les chambres de métiers.

Créer des "trésors vivants" de l'artisanat et de l'artisanat d'art.

Mon positionnement personnel sur cette question :

Je suis favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Mon positionnement personnel sur cette question :

Je suis favorable à cette mesure sous réserve d'une évaluation préalable du patrimoine personnel de l'entrepreneur et d'une échelle de progression qui écarterait les transferts illégitimes du professionnel au personnel.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

82 : Suppression du RSI et de la CIPAV

Remplacer ces systèmes injustes qui pénalisent les travailleurs indépendants par un rapprochement avec le régime général.

Adapter et étaler le règlement en cas de difficulté au niveau de chiffre d'affaires.

Éviter les phénomènes de rattrapage des règlements.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur.

Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Mon positionnement personnel sur cette question :

Je suis favorable à la reconnaissance du statut de conjoint collaborateur et à sa protection sociale lorsque que la collaboration est effective.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées, car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement.

Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

78 : Lancer des états généraux de la formation et de l'aide à l'innovation

Réorganisation du secteur : mieux orienter les secteurs vers leurs mutations technologiques, en fonctionnement paritaire avec les représentants des entreprises et salariés.

Regroupement des crédits de formation dans l'entreprise pour les mutualiser.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers.

Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

78. Lancer des états généraux de la formation et de l'aide à l'innovation

Réorganisation du secteur : mieux orienter les secteurs vers leurs mutations technologiques, en fonctionnement paritaire avec les représentants des entreprises et des salariés.

Regroupement des crédits de formation dans l'entreprise afin de les mutualiser.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Proposition du programme législatif de l'UPR :

81 : Mieux orienter l'épargne mobilisable vers les TPE ou les PME locales et l'artisanat en recherche de capitaux

Favoriser le financement de l'économie réelle par de nouvelles voies autres que les banques. Favoriser le co-financement citoyen ("crowdfunding" ou collecte de fonds) et le capital-risque pour permettre à ces entreprises et artisans de ne plus dépendre du seul système bancaire.

Mettre en place une charte de conditionnalité des aides aux entreprises fondée sur des critères sociaux et de maintien ou de création d'emplois durables sur le territoire.

Sanctionner les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements.

Augmenter la part des aides allouées à la recherche et à l'innovation.

Créer un fonds de garantie pour les prêts bancaires aux PME.

Développer des systèmes alternatifs de financement.

Mieux superviser et aider les chambres de métiers.

Créer des "trésors vivants" de l'artisanat et de l'artisanat d'art.